



*Direction des Services Techniques*

## Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : M. Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 25  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,  
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,  
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,  
M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

### **Etaient représenté-e-s :**

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

### **38 - CONVENTION DE PASSAGE PLACE AMEDEE GABE**

Les agents du service assainissement doivent pouvoir avoir accès au poste de refoulement des eaux usées, installé en domaine privé pour les raccordements d'usage des propriétés suivantes :

- Copropriété du « Pont d'Ossau »,
- Propriété de Monsieur Pierre Bœuf,

A la demande du Syndic « FONCIA Pyrénées Gascogne » représentant la copropriété du « Pont d'Ossau », il est proposé à votre assemblée une convention permettant de préciser une clé de répartition des charges de fonctionnement de l'équipement.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron le

Mme Carine NAVARRO ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 29 juillet 2020.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

  


**Bernard UTHURRY**

AFFICHE LE 05/08/2020

  
